# F.A.Q - AAP Allocations postdoctorales 2025

1. **Puis-je maintenir une activité professionnelle en parallèle de l’activité post-doctorale ?**

* Oui, si cela est autorisé par l’établissement en charge de la mise en œuvre du contrat post-doctoral.

1. **Le doctorant peut-il avoir accès aux bases de données French Minds ?**

* Oui, le doctorant pourra avoir accès aux données de la cohorte *French Minds*, mais le projet ne peut pas reposer sur des données qui ne sont pas encore disponibles.

1. **Les projets en addictologie sont-ils éligibles ?**

* Non, le projet de thèse doit porter sur l’une des quatre pathologies psychiatriques majeures : les troubles bipolaires, les dépressions résistantes, les schizophrénies ou les troubles du spectre de l’autisme.

1. **Les documents exigés pour la candidature doivent-ils être rédigés en anglais ?**

* Oui, le jury d’évaluation étant composé d’experts internationaux, il est nécessaire que les documents soumis au sein du dossier de candidature soient en anglais.